



Fédération
des acteurs de
la solidarité

ÎLE DE FRANCE

Fiche de présentation de ressources sur la question de la santé périnatale et de l'accompagnement des femmes enceintes

**à destination des professionnel.le.s
du secteur AHI**

Le 1er décembre 2023, la Fédération des acteurs de la solidarité Ile-de-France a organisé une table ronde sur la question de la santé périnatale et de l'accompagnement des femmes enceintes en situation de grande précarité. Cette table ronde a fait l'objet d'actes qui sont associés à cette fiche.

Le présent document présente une liste non-exhaustive des acteur.rice.s phares pouvant prendre en charge les femmes enceintes ou venant d'accoucher en situation de précarité, ainsi qu'une liste de ressources à destination des professionnel.le.s, comme les lieux de formations. Enfin, une dernière partie offrira quelques ressources bibliographiques supplémentaires pour appréhender le sujet, comme des articles, des guides, etc.

Cette fiche s'adresse aux professionnel.le.s du secteur Accueil Hébergement Insertion (AHI) et plus largement à tou.te.s les acteur.rice.s du champ de la lutte contre les exclusions

Table des matières

3 ⋮ **Acteur.rice.s phares pour l'orientation**

10 ⋮ **Ressources pour les professionnel.le.s**

12 ⋮ **Ressources bibliographiques**



Acteur.rice.s phares pour l'orientation

En cas d'urgence, contacter le Samu au 15 ou se rendre aux urgences les plus proches.

Par exemple, se rendre aux urgences en cas de contractions utérines, de saignements (lié au placenta, risque pour l'oxygénation du fœtus), de perte de liquide amniotique, de fièvre, de maux de tête, d'œdèmes importants, de diminution de mouvements du bébé et à la moindre inquiétude, si aucun.e professionnel.le de santé n'est disponible pour évaluer la situation.



Numéro Allô enfance en danger : 119.



Numéro Violences sexistes et sexuelles : 3919.

○ Maternités :

Les maternités accueillent les femmes enceintes quelle que soit leur situation et l'état d'avancement de leur grossesse. Elles s'occupent de réaliser un suivi de grossesse, un dépistage prénatal, la préparation à la naissance, la surveillance médicale, l'accouchement, d'accompagner les parents dans l'accueil et aux soins du bébé.

En France, il existe différents types de maternités dépendant du niveau de soins pédiatriques qui y sont proposés, le niveau 1 propose seulement de l'obstétrique, le niveau 2 propose des soins obstétriques et néonatalogie et le niveau 3 propose de l'obstétrique, la néonatalogie et la réanimation néonatale.

Il faut toutefois noter qu'aux vues de la saturation des dispositifs, le suivi de grossesse en maternité n'est pas toujours assuré. Attention : certaines maternités sont privées à but lucratif, les soins peuvent y être onéreux.

Face aux difficultés d'accès aux maternités en Ile-de-France, liées à une forte tension sur les capacités d'accueil, une cellule d'aide à l'inscription en maternité et au suivi de grossesse a été mise en place par l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France, le dispositif AIMA (aide à l'inscription en maternité).

Celle-ci permet à la femme ou aux professionnel.le.s qui la suivent de rechercher un suivi de grossesse ou une inscription dans une maternité adaptée à sa situation.



Dispositif d'aide à l'inscription en maternité (AIMA)

Contact : 01 46 34 00 60 - cellule-aima@dsrperinatidf.fr

○ Centre de santé sexuelle (parmi lesquels anciennement centre de planification et d'éducation familiale) :

Les centres de santé sexuelles accompagnent les personnes dans leur santé sexuelle en leur donnant accès à de l'information, aux dépistages et en les orientant. Les centres proposent des actions de prévention et de sensibilisation en matière de sexualité et d'éducation familiale ainsi que des consultations médicales (méthodes de contraception, suivi gynécologique, IVG, dépistage IST, etc.).

Les centres peuvent aussi accompagner les personnes dans leur vie relationnelle et affective notamment sur les difficultés au sein du couple ou de la famille, les violences conjugales, sexuelles, etc. Les centres de santé sexuelle donnent aussi accès, de façon gratuite et anonyme, aux moyens de contraceptions même pour les personnes sans couverture maladie.



Annuaire des centres de santé sexuelle

● *Protection Maternelle et Infantile (PMI) :*

La PMI est un service gratuit et non sectorisé qui propose des consultations et des actions médico-sociales de prévention et de suivi à destination des femmes enceintes, des parents et des enfants de moins de 6 ans, avec ou sans couverture sociale.

Les centres de PMI proposent des actions de planification familiale (dépistage des IST, délivrance de contraceptions, IVG, etc.), de protection infantile (suivi des jeunes enfants, vaccinations, dépistages, repérage des troubles du développement, troubles auditifs de la vue et du langage et orientations vers services adaptés) et de protection maternelle (suivi de grossesse).



Annuaire des PMI sur l'Ile-de-France

Les acteur.trice.s de la médecine de ville listés ci-après proposent des consultations qui peuvent être prises en charge pour les personnes ayant une couverture maladie y compris AME ou PUMa et CSS. Le refus de soins sur le motif de la couverture médical est illégal (cf. ci-après).

● *Médecin généraliste :*

Les femmes enceintes peuvent être suivi par un.e médecin généraliste pour une grossesse sans risque particulier. Iel peut notamment intervenir dans le suivi médical prénatal, durant les 6 premiers mois et en post partum.

Les médecins généralistes ne peuvent toutefois pas toujours réaliser d'échographies¹, ni assister l'accouchement.

● *Gynécologue :*

Le.a gynécologue assure le suivi médical des femmes tout au long de leur vie y compris durant leur grossesse. Les gynécologues assurent un suivi régulier notamment en termes de dépistage de pathologies et certain.e.s peuvent réalisent des échographies.

● *Sage-femme :*

Les sage-femmes jouent un rôle primordial dans le suivi de grossesse des femmes et au moment de l'accouchement. Iels peuvent notamment assurer le suivi gynécologique.

Les gynécologues, sage-femmes et médecins généralistes peuvent prendre en charge les 7 examens prénataux.

● *Pédiatre :*

Les pédiatres sont des médecins spécialisé.e.s dans la santé des enfants, iels s'assurent de surveiller le bon développement de l'enfant et de suivre les enfants porteurs de maladies.



Annuaire santé de l'Assurance Maladie -Ameli

¹ Toutefois, les médecins généralistes avec un DUI échographie peuvent réaliser des échographies.

● SOLIPAM (Solidarité Paris Maman) :

SOLIPAM est un réseau régional de santé pour les femmes enceintes ou venant d'accoucher et leurs enfants, jusqu'à leur 3 mois, en grande précarité.

Le réseau a comme objectif d'accompagner ce public en grande précarité en coordonnant et en organisant la prise en charge des mères et de leurs enfants afin de s'assurer qu'il n'y ait pas de rupture de soins.

Afin de faciliter la prise en charge de ce public, le réseau a pour mission de sensibiliser les professionnel.le.s de santé (médicaux.les, sociaux.les et institutionnel.le.s) aux spécificités de parcours médico-psycho-social des femmes enceintes en grande précarité.

Les femmes incluses dans le réseau bénéficient d'un accompagnement personnalisé par un.e sage-femme et un.e assistant.e social.e coordinateur.ice.

Le dispositif d'appui dont les femmes peuvent bénéficier s'assure de l'ouverture de la couverture sociale, de les familiariser avec les structures médico-sociales et de solliciter les dispositifs existants, en faisant le lien entre la femme enceinte ou venant d'accoucher et un service social.

Le réseau SOLIPAM organise aussi des actions collectives d'éducation pour la santé auprès des femmes.

+ Pour en savoir plus

☎ Contact : 01 48 24 16 28 - Numéro Vert : 0 801 801 081

IVG

- Le droit à l'IVG (interruption volontaire de grossesse) est un droit fondamental garanti par la loi dont la liberté est garantie dans la Constitution.
- Seule la femme concernée peut en faire la demande, les mineures n'ont pas besoin d'une autorisation parentale pour avorter, mais doivent être accompagnées d'une personne majeure.
- L'IVG peut être réalisée de façon anonyme, sa prise en charge est protégée par le secret.
- L'IVG est autorisée jusqu'à 14 semaines de grossesse, soit 16 semaines d'aménorrhée (après les dernières règles).
- L'IVG médicamenteuse peut être pratiquée jusqu'à 7 semaines de grossesse, soit 9 semaines d'aménorrhée (après les dernières règles).
- L'IVG médicamenteuse est pratiquée en établissement de santé, en cabinet de ville, dans un centre de planification, ou dans un centre de santé et peut être pratiquée par un.e sage-femme ou un.e médecin.
- Pour toutes les femmes assurées sociales, l'IVG et tous les actes associés sont pris en charge 100% par l'Assurance Maladie sans aucune avance de frais.
- Pour les femmes résidant en France en situation irrégulière, non admise à l'AME, il existe une prise en charge des soins urgents (dont fait partie l'IVG) à l'hôpital (hospitalisation ou consultation en établissement de santé).
- [Site d'information officiel sur l'IVG](#) - Numéro vert Sexualités, contraception, IVG : 0 800 08 11 11
- Pour trouver une adresse pour une IVG, peut être consulté le site : [IVG Les adresses en lien](#) avec le réseau REHVO qui propose par ailleurs de nombreuses ressources sur l'IVG : [REVHO²](#).

● Centre de protection maternelle Cité (CPM Cité) :

Le CPM Cité est un centre dédié aux femmes enceintes en situation de rue et/ou dont l'hébergement n'est pas stabilisé que leurs droits soient ouverts ou non. Les équipes suivent la grossesse des femmes jusqu'à la 32ème semaine en réalisant des échographies, des bilans sanguins et proposant des consultations avec un.e sage-femme.

Les équipes ont pour but de sécuriser le parcours des femmes en les inscrivant en maternité et en assurant le relais avec les PMI. Un accompagnement social y est aussi proposé, en partant des besoins des femmes, un accompagnement global peut être mis en place, notamment concernant l'ouverture de droits, les demandes de domiciliations, etc. Les soins et l'accompagnement social y sont dispensés gratuitement

📍 Adresse : 1 parvis Notre-Dame - 75004 Paris - Hôpital Hôtel Dieu

☎ Contact : 01 71 28 13 30 - dsp-cpmcite@paris.fr

² Réseau Entre la Ville et l'Hopital pour l'Orthogénie

● Dispositif d'Appui à la Périnatalité et aux Soins Ambulatoires (DAPSA) :

Le DAPSA est un réseau qui a pour mission de favoriser l'accès et la continuité des soins pour les familles en situation complexe, de la période prénatale jusqu'au 3 ans de l'enfant. Le réseau intervient en appui et à la demande des professionnel.le.s afin de les aider à mettre en place un travail concerté.

Les équipes mobiles de ce dispositif interviennent, de manière non sectorisée, lorsqu'un ou plusieurs membres de la famille présentent des besoins qui ne sont pas couverts en termes d'accès aux soins du fait d'une situation complexe (addiction, troubles psychiques et/ou somatiques, troubles relationnels, etc.).

Les équipes mobiles ont pour mission d'évaluer les besoins, de soutenir les adultes dans leurs fonctions parentales, soutenir l'enfant dans son développement, soutenir l'établissement des liens parents-enfants, d'accompagner vers la mise en place d'un projet de soin et d'accompagnement et de prévenir et contenir l'émergence de troubles dans des contextes de crise pour les familles.

+ Pour en savoir plus

☎ Contact : 01 42 09 07 17 - reseau@dapsa.org

● Réseaux de santé en périnatalité :

Le territoire francilien compte sept réseaux de santé en périnatalité. Ils ont pour mission de favoriser l'accès aux soins, la coordination des acteur.rice.s de soins entre elleux, la continuité et l'interdisciplinarité de la prise en charge des mères et nouveau-né.e.s.

Les réseaux proposent, entre autres, de l'accompagnement aux parcours de soins, de la promotion de la lisibilité de l'offre de soins, du soutien dans la recherche de lieu d'accouchement adapté, d'optimiser la prise en charge en créant un lien entre la médecine de ville, la PMI, l'hôpital, etc.



Contacts et adresses des différents réseaux de périnatalité franciliens

● Soins de suite et réadaptation (SSR) en périnatalité :

Les soins de suite et de réadaptation en périnatalité sont proposés dans deux établissements en Ile-de-France, soit à l'hôpital le Vésinet dans les Yvelines et à l'hôpital mère-enfant de l'Est Parisien dans le 11ème arrondissement de Paris.

Ces services s'adressent à des femmes enceintes et des jeunes mères présentant une maladie ou un risque pour leur grossesse, des conduites addictives, un handicap et/ou lorsque le lien mère-enfant peine à s'instaurer (offrant une possibilité de séjour de convalescence post-natal conjoint avec la mère et l'enfant).

Ils proposent des hospitalisations longues à des femmes en situation de précarité ayant besoin d'un accompagnement médico-psycho-social, à condition qu'elles aient des droits ouverts.

Les soins qui y sont dispensés prennent en compte toutes les vulnérabilités susceptibles de perturber la grossesse ou l'instauration des liens mère-enfant. Les conjoint.e.s peuvent aussi être accueilli.e.s et accompagné.e.s dans le développement de leur lien avec le nouveau-né.

🏥 Hôpital Le Vésinet : 72 avenue de la Princesse - 78110 Le Vésinet

☎ Contact : 01 30 15 80 00 - secretariat.spn@hopital-levésinet.fr

🏥 Hôpital mère-enfant de l'Est Parisien : 9 Rue des Bluets -75011 Paris

☎ Contact : 01 55 28 03 00 - admissions@ssrmere-enfant.fr

○ *Unité mère-bébé (UMB) en psychiatrie :*

Les unités mère-bébé sont des unités qui accueillent des mères dont la santé psychique risque de fragiliser les premiers liens avec l'enfant et potentiellement compromettre son développement psychoaffectif.

Elles proposent un accueil à temps partiel ou une hospitalisation à temps plein en prenant en charge de façon conjointe la mère et l'enfant, notamment lorsque les mères présentent une dépression périnatale ou une pathologie psychiatrique.

Ces unités ont pour objectif d'assurer le bien-être du nourrisson, d'éviter la séparation avec la mère se trouvant en souffrance psychique, d'assurer les soins à la mère, de soutenir l'attention du bébé et aux liens qui les unissent et de proposer un point de coordination et de ressources pour les familles et les intervenant.e.s médicosociaux.ales.

Les unités proposent aussi un accueil thérapeutique pour les familles, plus particulièrement pour les pères et les fratries. Certaines unités, périnatalité et addictions, sont spécialisées dans la prise en charge de femmes enceintes ou venant d'accoucher présentant des troubles de l'usage de substances.



Carte des unités mère-bébé

○ *Centre maternel ou parental :*

Les centres maternels et parentaux, dépendant du département et de l'Aide Sociale à l'Enfance. Ils accueillent des mères ou des parents avec leurs enfants jusqu'à 3 ans, afin de les aider et les soutenir dans la prise en charge matérielle de leurs enfants, psychologiquement et dans leurs positionnements éducatif et parental, ainsi que dans leurs démarches d'insertion.

Les centres maternels proposent un hébergement et une aide aux femmes enceintes mineures ou majeures, et aux mères isolées en situation de difficulté. Ils proposent aussi un accompagnement, une aide matérielle, éducative et psychologique pour les femmes en situation de grande fragilité.

La durée de séjour est pour une période de 6 mois renouvelable jusqu'à 3 ans. Une participation financière peut être demandée. L'orientation se fait par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance.

○ *Hébergement Soins Résidentiels Périnatalité Confluence (HSR Confluence) :*

Le HSR Confluence est un dispositif de soins résidentiels périnataux à destination des femmes et de leurs nourrissons en situation de grande précarité ayant une pathologie. Le dispositif propose également un accompagnement social.

C'est un dispositif qui tente d'apporter une réponse adaptée et graduée aux problématiques médicales, psychologique et sociale des femmes enceintes ou sortant de maternité. Le dispositif est constitué de places en LHSS, CHU, ACT et ACT hors les murs.

Les places en CHU sont destinés à accueillir les conjoint.e.s ou fratrie ou à assurer une transition lorsque la mère et/ou son nourrisson n'ont pas besoin de soins.

Il peut fournir un accueil sécurisé lié à des soins résidentiels, une réponse aux besoins primaires des mères et de leurs nourrissons, organiser une prise en charge et un suivi sanitaire, accompagner les femmes dans une démarche de stabilisation (administrative et juridique), assurer l'accès aux droits.

Le dispositif cherche aussi à mobiliser les femmes dans des dynamiques de projet de vie et de parcours d'insertion, de favoriser au mieux l'établissement de liens mères-enfants et d'accompagner les femmes dans la recherche d'une solution d'hébergement stable.



Pour en savoir plus

✉ Contact : confluence@aurore.asso.fr

● Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) :

Les centres d'action médico-sociale précoce prend en charge des enfants jusqu'à l'âge de 6 ans présentant des déficits sensoriels, moteurs et mentaux. Ils ont pour mission d'accompagner dans le diagnostic, la prévention et dans les soins si nécessaire.

Ils préviennent notamment le handicap dans des contextes à risque : grande prématurité, situation psychosociale vulnérable, etc³. Les CAMSP agissent pour favoriser le développement optimal des enfants, de leur bien-être et leur intégration sociale.

L'équipe pluridisciplinaire composée de médecins, rééducateur.ice.s, psychologues, personnel éducatif et assistant.e.s social.e.s vient en aide aux parents pour dépister d'éventuelles anomalies, pour aider à l'intégration dans les structures d'accueil de la petite enfance (crèche, école maternelle, etc.) et reste à l'écoute pour répondre aux question et inquiétudes sur l'évolution psychomotrice et psychoaffective des enfants.



Annuaire des CAMSP

● Equipe mobile périnatalité (équipe mobile santé précarité périnatalité ou LHSS hors les murs périnatalité) :

Les équipes mobiles périnatalité sont des équipes pluridisciplinaires du médico-social, qui se déplacent vers les personnes dans une démarche d'aller vers. Cette démarche consiste à aller à la rencontre des personnes qui sont le plus éloignées des structures de soins et des services d'accompagnement social.

Ces équipes s'occupent de la coordination de parcours et de l'orientation vers le système de santé de droit commun. Elles peuvent aussi s'occuper de réaliser des premiers soins ainsi que des bilans de santé auprès de femmes enceintes ou sortant de maternité et/ou de familles avec de jeunes enfants malades, en situation de rue ou hébergées.

Il existe plusieurs équipes mobiles périnatalité financées par l'Agence Régionale de Santé en Ile-de-France, notamment : l'EMSP spécialisé en périnatalité sur Paris porté par Basiliade, le LHSS hors les murs porté par le Groupe SOS Solidarités en Seine-Saint-Denis, le LHSS spécialisé en périnatalité porté par Aurore dans le Val-de-Marne et l'Essonne, le LHSS hors les murs porté par Aurore en Seine-et-Marne et le LHSS mobile périnatalité de l'association l'Elan Retrouvé dans le Val-d'Oise ainsi que dans les Yvelines.

● Liste et contacts des dispositifs d'aller-vers en Ile-de-France

Vaccination

- Les vaccins sont parfois le seul moyen de se protéger et de protéger les autres contre un certain nombre de maladies infectieuses sévères telle que la tuberculose, la rubéole, la méningite à méningocoque, etc.
- Certains vaccins sont obligatoires, d'autres recommandés.
- Un nombre important des vaccins obligatoires doivent être réalisés chez les nourrissons et enfants.
- Le ministère de la santé réactualise chaque année le calendrier vaccinal, consultable sur leur site.
- Il existe des centres ou des consultations de vaccination gratuits dans tous les départements. Les adresses sont consultables ici. Certains vaccins sont aussi réalisables en PMI.
- Les bénéficiaires de l'AME et de la Complémentaire Santé Solidaire (CSS) bénéficient d'une prise en charge à 100% des vaccins obligatoires ainsi que de certains vaccins recommandés.

³ Les CAMSP, Centre d'Action Médico-Sociale Précoce

○ **NATA :**

L'application NATA est une application d'aide au suivi de grossesse personnalisée qui est gratuite, anonyme, sans aucune récupération de données et disponible en plusieurs langues. Cette application est en cours d'évolution.

C'est un outil de médiation qui permet aux femmes enceintes de suivre leur grossesse jusqu'à l'accouchement, notamment en informant sur les rendez-vous mensuels à effectuer. L'application donne des conseils et des recommandations ciblés (médicaux et sociaux) selon les besoins de la femme et des informations fournies.

Elle indique quoi faire en cas de symptômes inquiétants en orientant vers les urgences appropriées et renseigne sur les aides accessibles à proximité de la personne. L'application a aussi été pensée pour faciliter la communication avec les professionnel.le.s de santé grâce à une fonctionnalité permettant aux femmes enceintes de partager une synthèse de leur situation médico-sociale (situation administrative, logement, symptômes, etc.).

Enfin, l'application utilise de nombreux pictogrammes afin de faciliter la compréhension et l'accessibilité des informations.

+ **Pour en savoir plus**

○ **Restos Bébés du Cœur :**

Afin d'améliorer l'accueil des enfants de 0 à 3 ans et de leurs parents, l'association les Restos du Cœur a développée des lieux adaptés à leurs besoins, afin de garantir une écoute, un accueil et trouver des orientations adaptées aux besoins des familles.

Ces lieux proposent ainsi une aide alimentaire adaptée aux besoins des enfants âgés de moins de 18 mois, une aide matérielle (vêtements, couches, produits de puériculture et d'hygiène, jeux pour enfants, etc.), une écoute avec des conseils en pédiatrie et diététique, un espace de partage avec d'autres parents et bénévoles qui sont souvent des professionnel.le.s du médico-social (sage-femme, assistant.e social.e, pédiatre, etc.), ainsi que de la prévention et de l'orientation vers structures existantes.



Carte des Restos du Cœur

○ **SOS bébé :**

SOS bébé est une ligne d'écoute confidentielle et gratuite ainsi qu'un espace d'information lié aux questionnements sur la grossesse et parentalité qui s'adresse autant aux femmes qu'aux hommes.

SOS bébé peut fournir de l'aide et des informations sur différents sujets comme la contraception, la grossesse, le handicap, les droits et les aides existantes, l'avortement, les fausses couches ainsi que le deuil périnatal.

+ **Pour en savoir plus**

☎ **Contact :** 01 42 47 08 67 - contact@sosbebe.org

Enfance en danger

- La maltraitance chez l'enfant est plus fréquente qu'on ne le pense.
- Elle est présente dans toutes les classes sociales et catégories socio-professionnelles, il est important de ne pas associer précarité et maltraitance.
- Les professionnel.le.s de santé n'ont pas être certain.e.s de la maltraitance, ni à en apporter la preuve pour alerter l'autorité compétente.
- En cas de suspicion de maltraitance infantile, il est recommandé d'en informer la Protection de l'Enfance à travers la CRIP (Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes), dispositif qui recueille et évalue toutes les informations préoccupantes relatives à un.e mineur.e en danger ou en risque de l'être.
- Pour ce faire, contacter le 119 ou écrire à la CRIP du département. [Annuaire des CRIP.](#)
- En cas de danger grave ou imminent, veuillez contacter le 17 et si possible accompagné d'un détenteur de l'autorité parentale, amener l'enfant aux urgences pédiatriques hospitalières.



Ressources pour les professionnel.le.s

● SOLIPAM (Solidarité Paris Maman) :

SOLIPAM est un réseau régional de santé pour les femmes enceintes ou venant d'accoucher et leurs enfants, jusqu'à leur 3 mois, en grande précarité. Le réseau a entre autre comme mission de sensibiliser les professionnel.le.s médicaux, sociaux et institutionnel.le.s aux spécificités médico-psycho-social des femmes enceintes en situation de grande précarité, notamment aux complexités et à la singularité de chacune.

SOLIPAM organise aussi des temps de formation à destination des professionnel.le.s accompagnant des personnes sur les questions de périnatalité. Le réseau développe des outils à disposition des professionnel.le.s comme des fiches d'amélioration de pratiques, des annuaires de ressources, etc. SOLIPAM peut aussi venir en aide aux professionnel.le.s dans leurs prises en charge, notamment à travers son numéro vert.

Enfin, le réseau tente d'organiser le décroisement entre les professionnel.le.s et les institutions des champs sanitaire et social ainsi qu'organiser des analyses et des partages de pratiques.

+ [Pour en savoir plus](#)

☎ **Contact** : Numéro Vert : 0 801 801 081

● Dispositif d'Appui à la Périnatalité et aux Soins Ambulatoires (DAPSA) :

Le DAPSA est un réseau qui a pour mission de favoriser l'accès et la continuité des soins pour les familles en situation complexe, de la période prénatale jusqu'au 3 ans de l'enfant.

Le réseau propose un appui aux professionnel.le.s intervenant auprès de ces familles, notamment à travers des activités de formation et de réflexion transversales et pluridisciplinaires, sous forme de conférences, groupes de travail, ateliers, échanges de savoirs, etc.

Le réseau vient aussi en appui à la coordination entre les professionnel.le.s et les établissements en analysant les situations, en soutenant les équipes, en appuyant leurs réflexions, etc. Il peut aussi venir en aide aux professionnel.le.s sur des situations précises, lorsqu'ils ont besoin de relais, d'orientation, de conseils, d'informations, de recherches, etc.

Les professionnel.le.s peuvent aussi solliciter DAPSA pour la mise en place d'une équipe mobile.

+ [Pour en savoir plus](#)

📍 **Adresse** : 59 rue Meslay - 75003 Paris

☎ **Contact** : 01 42 09 07 17 - reseau@dapsa.org

● Réseaux de santé en périnatalité :

Les réseaux de santé en périnatalité ont pour mission de favoriser l'accès aux soins, la coordination des acteur.rice.s de soins entre elleux, la continuité et l'interdisciplinarité de la prise en charge des mères et nouveaux-nés.

Les réseaux proposent des services, comme des formations sur les questions liées à la périnatalité aux professionnel.le.s intervenant dans le suivi et la prise en charge des mères et de leurs nouveaux-nés. Les réseaux élaborent et mettent à disposition des professionnel.le.s des outils, comme des annuaires thématiques ou des listes de professionnel.le.s de santé.

Les réseaux peuvent venir en appui à l'orientation et à la coordination des parcours de soins des femmes enceintes et/ou des jeunes enfants. De plus, les réseaux peuvent réaliser des actions d'évaluation des pratiques des professionnel.le.s.



Contacts et adresses des différents réseaux de périnatalité franciliens

● *Centre d'Ouverture Psychologique et Sociale (COPES) :*

Le COPES organise des formations pour les professionnel.le.s sur les sujets de l'enfance, l'adolescence et la famille. Il développe son contenu pédagogique afin d'engager un travail d'observation, d'analyse et de questionnement sur les problématiques migratoires et les défis qu'elles soulèvent.

Le COPES organise des formations notamment sur les sujets de la périnatalité et de l'addiction, de la dépression parentale périnatale, des carences intrafamiliales s'adressant spécifiquement aux professionnel.le.s accompagnants des familles en grandes difficultés notamment liées à la précarité.

+ [Pour en savoir plus](#)

📍 Adresse : 26 Boulevard Brune - 75014 Paris

● *Papoto (Parentalité Pour Tous) :*

Papoto est une association qui a comme objectif de faciliter la transmission d'informations essentielles sur le développement des enfants et de la parentalité aux familles en situation de vulnérabilité (précarité, isolement social, migration, fragilité psychique, etc.).

Elle se charge, entre autre, d'outiller les professionnel.le.s qui accompagnent ces familles grâce aux outils développés par l'association, en libre accès sur leur site : fiches d'animations d'ateliers et vidéos pédagogiques (traduites en plusieurs langues) sur les besoins fondamentaux des enfants, les émotions, le développement du langage, etc.

Papoto organise aussi des formations à destination des professionnel.le.s sur le sujet de l'accompagnement à la parentalité des familles vulnérables.

+ [Pour en savoir plus](#)

📞 Contact : 06 82 01 38 73 - parentalitepourtous@gmail.com



Ressources bibliographiques

Les titres des ressources comportent des liens qui renvoient vers celles-ci.

● *Guide santé à destination des acteurs de la filière de l'hébergement :*

Ce guide établi par l'ARS Ile-de-France et la Fédération des acteurs de la solidarité Ile-de-France présente les enjeux de l'accompagnement en santé dans les structures d'hébergement.

● *Parcours de soins périnataux et grande précarité : expérience du réseau solipam :*

Cet article s'intéresse à l'impact de la grande précarité sur les parcours de soins des femmes enceintes ou venant d'accoucher en Ile-de-France, en partant de l'expérience du réseau SOLIPAM auprès de ces femmes.

Il commence par dresser un portrait de l'impact de cette grande précarité sur la santé des femmes et de leurs enfants, notamment au travers de leurs conditions de vie et des difficultés auxquelles elles peuvent faire face.

L'article s'attèle ensuite à promouvoir le travail en réseau, afin que les professionnel.le.s travaillent ensemble pour réduire la morbidité périnatale des femmes et des enfants en situation sociale précaire. Enfin, l'article présente les activités de SOLIPAM, ainsi que les dispositifs et partenaires existants.

● *Mémento SOLIPAM 2016 :*

Ce mémento créé par le réseau SOLIPAM a pour vocation à aider les professionnel.le.s des secteurs psycho-social et médical dans la prise en charge de manière concertée des femmes enceintes et leurs nouveau-nés, plus particulièrement sur les risques et difficultés que peuvent rencontrer les familles en situation de précarité sociale.

Le document explique notamment les étapes du suivi de grossesse et du suivi post-natal, notamment en détaillant les dispositifs d'aide existants.

Ce mémento cherche aussi à donner quelques repères et explications sur le repérage de la précarité en périnatalité, sur l'accompagnement psychologique, sur la protection de l'enfance et sur les violences pouvant être vécues.

Aussi, le mémento vise à éclaircir les professionnel.le.s sur les différents droits sociaux, possibilités d'hébergement, services sociaux et définition d'asile et de protection. Tout au long du document les explications sont accompagnées de recommandations pouvant être mises en œuvre pour améliorer la prise en charge de ces familles.

● *Fiche mémo : Maltraitance chez l'enfant : repérage et conduite à tenir :*

Cette fiche s'adresse à l'ensemble des professionnel.le.s de la petite enfance (médecin, sage-femme, pédiatre, psychiatre, etc.), et concerne les enfants maltraités et ceux qui risquent de l'être.

Réalisée par la Haute Autorité de Santé (HAS), cette fiche présente comment repérer la maltraitance chez l'enfant et quelles décisions doivent suivre ce repérage.

Elle présente plusieurs documents sur la mort inattendue du nourrisson, le syndrome du bébé secoué et la maltraitance sexuelle intrafamiliale.

La fiche mémo rappelle certains aspects législatifs et réglementaires, les obligations et risques, ce qu'il faut rechercher et comment, notamment lors des examens cliniques et entretiens ainsi que les décisions possibles pour protéger l'enfant. Enfin, la fiche donne un modèle de signalement possible.

○ *La précarisation des femmes enceintes primo-arrivantes comme indicateur du creusement des inégalités sociales de santé en Ile-de-France :*

Cet article s'intéresse aux conditions de vie des femmes primo-arrivantes en situation de précarité (errance administrative, renoncement aux soins, habitat indigne, etc.) et sur les conséquences possibles sur la santé mentale et physique de ces femmes et enfants à venir.

Cet article s'intéresse plus particulièrement à l'hypermobilité de ces femmes comme frein à l'accès aux soins et suivi de grossesse régulier. Cette hypermobilité est illustrée dans l'article en se basant sur l'expérience du réseau Solipam.

○ *La dépression des jeunes mères immigrées sans domicile :*

Cet article s'intéresse aux problématiques de santé mentale dont peuvent souffrir les mères immigrées sans domicile. Il montre la prévalence plus élevée des troubles de santé mentale chez ces femmes dont la famille vit dans des conditions précaires et qui n'a pas de logement fixe.

En effet, ces familles présentent des niveaux élevés de stress et vivent dans des conditions de vie précaires (précarité alimentaire, isolement, instabilité résidentielle, etc.). Ce sont aussi des familles plus exposées à la violence et victimes de discrimination.

L'article présente aussi l'étude ENFAMS, enquête qui s'intéresse aux conditions de vie et de santé des enfants et familles sans logement. L'article montre aussi que ces troubles de santé mentale se manifestent aussi comme un obstacle au diagnostic et à la prise en charge (isolement, honte, culpabilité, etc.).

○ *Naître SDF : expérience du réseau Solipam :*

Cet article s'intéresse au contexte médico psychosocial des bébés et des parents en errance résidentielle et aborde les difficultés que peuvent rencontrer les professionnel.le.s de la périnatalité face à ce public.

L'article s'intéresse aussi aux moyens existants et à ceux qui restent encore à inventer pour permettre à tous les enfants de naître et de grandir dans des conditions environnementales bienveillantes et sécurisés.

L'article présente le contexte environnemental des familles d'enfants SDF à travers des exemples rencontrés par le réseau Solipam.

○ *Guide de bonnes pratiques de soutien à la parentalité :*

Ce guide réalisé par la Fédération des acteurs de la solidarité s'adresse à toutes les personnes amenées à travailler auprès des familles, parents et enfants au sein de structures d'accueil et d'hébergement.

Il vise à outiller les acteurs à travers une sélection de bonnes pratiques professionnelles et une grille d'auto-évaluation spécifique au soutien à la parentalité. Le repérage des bonnes pratiques s'appuie sur des expériences de terrain de 10 structures agissant dans le soutien à la parentalité.

Les bonnes pratiques de ce guide concernent le projet d'établissement, la conduite du projet individualisé, l'accompagnement de situations spécifiques (enfant seul, issus de migration, etc.), la gestion des conflits et la communication au sein de l'équipe.

○ *Guide : Je suis enceinte :*

Ce guide s'adresse aux femmes enceintes et plus particulièrement à celles qui rencontrent des difficultés, ainsi qu'à ceux qui les accompagnent (travailleur.se.s sociaux.les, médecins, proches, etc.).

Ce guide recense et explique les démarches essentielles à réaliser pendant sa grossesse, en précisant à qui s'adresser et en donnant des numéros utiles. Le guide explique et recense aussi les différentes aides financières et matérielles, les aides au logement et solutions d'hébergement pouvant être sollicités.

Des chapitres s'intéressent aussi à des publics spécifiques comme des étudiantes/lycéennes, des personnes victimes de violence, des mineures ainsi que des personnes ayant besoin d'un suivi médical particulier. Le guide fournit aussi des explications sur la couverture sociale, les droits médicaux, la protection de l'emploi, l'adoption et l'autorité parentale.

○ *Agir contre les refus de soins :*

Ce dépliant du Défenseur des droits s'intéresse au refus de soins. Il explique de quoi il s'agit et comment le refus de soins peut se manifester, présente les articles de lois qui protègent les personnes en cas de refus de soins.

Une note du dépliant s'intéresse aux droits spécifiques des bénéficiaires de l'AME et de la CMU-C (aujourd'hui C2S)⁴.

Le dépliant montre aussi des exemples de situations correspondant à des refus de soins, indique ce qu'il est possible de faire en cas de refus de soins et donne des conseils et des organismes qui peuvent venir en aide aux personnes ayant vécu un refus de soins.

○ *Refus de soins aux bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire et de l'aide médicale d'Etat :*

Cette fiche de France Assos Santé rappelle la réglementation entourant le refus de soins, rappelant notamment les obligations des professionnel.le.s, les tarifs applicables, etc.

La fiche liste aussi les textes de références, les recours possibles en cas de refus de soins, ainsi que les sanctions s'appliquant en cas de refus de soins. Elle propose notamment des [lettres types de signalement de refus de soins](#).

Il est à noter que les refus de soins peuvent être signalés à la CPAM du département d'exercice du/de la praticien.ne ou à l'ordre du/de la professionnel.le. Un décret du 2 octobre 2020 prévoit notamment l'instauration au sein des CPAM de commissions mixtes de conciliation sur les refus de soins.

Pour aller plus loin :

○ *Sites d'information et de ressources :*

● 1000 premiers jours

● Solipam

● Planning Familial

● Agence régionale de santé

● REVHO (Réseau entre la Ville et l'Hôpital pour l'Orthogénie)

⁴ Il est à noter que le dépliant n'est plus à jour, la CMU n'existe plus et a été remplacée par la C2S.

Glossaire

ACT	Appartement de Coordination Thérapeutique
AHI	Accueil Hébergement Insertion
AME	Aide Médical d'Etat
ARS	Centre d'Accueil, d'Orientation et d'Accompagnement
ASE	Aide Sociale à l'Enfance
CHU	Centre d'Hébergement d'Urgence
CRIP	Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes
DAPSA	Dispositif d'Appui à la Périnatalité et aux Soins Ambulatoires
DSUV	Dispositif Soins Urgents et Vitaux
EMSP Périnatalité	Equipe Mobile Santé Précarité Périnatalité
GHU	Groupe Hospitalier Universitaire
HAS	Haute Autorité de Santé
IMG	Interruption Médicale de Grossesse
IST	Infection Sexuellement Transmissible
IVG	Interruption Volontaire de Grossesse
LHSS	Lit Halte Soins Santé
OFPRA	Office Français de Protection des Réfugiés et des Apatrides
PMI	Protection Maternelle et Infantile
PUMa	Protection Universelle Maladie
UMB	Unité Mère-Bébé
SOLIPAM	Solidarité Paris Maman
SSR	Soins de Suite et de Réadaptation

REMERCIEMENTS A :

L' Agence Régionale de Santé Île-de-France ;
La Commission Santé de la Fédération des acteurs de la solidarité Île-de-France
pour son soutien et son investissement ;
Anna Covillas pour la rédaction et l'élaboration du présent document ;
Clotilde Hoppe pour le suivi du projet et de l'élaboration du document ;
Faloune Premier pour la conception graphique.